



Doc. 15685 Add. 1

18 janvier 2023

L'égalité de genre dans le fonctionnement de l'Assemblée

Rapport d'activité¹

Bureau de l'Assemblée

Rapporteur: M. George KATROUGALOS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne

1. Depuis 2012, à la suite d'une décision du Bureau, des statistiques sur la répartition par genre des fonctions à l'Assemblée sont établies chaque année et sont incluses dans le rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente présenté au cours de la partie de session de janvier. Elles donnent un aperçu de la situation en décembre de chaque année. Leur publication vise à renforcer la transparence et à susciter une prise de conscience.

2. En septembre 2021, l'Assemblée a adopté la [Résolution 2394 \(2021\)](#) sur la représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée parlementaire, qui vise à introduire une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans toutes ses structures. Ses dispositions s'appliqueront dès l'ouverture de la partie de session de janvier 2023. Elles imposent aux délégations de comprendre au moins le même pourcentage de femmes que celui de leur parlement national, ou, si cela est plus favorable à la représentation des femmes, de respecter le principe minimum de «un sur trois» pour la représentation des femmes dans les délégations nationales et d'inclure un nombre minimum de femmes en tant que membres titulaires.

3. Afin d'encourager le rôle effectif des femmes dans le processus de décision et dans le travail parlementaire, la résolution introduit une autre nouveauté importante, qui prévoit que les délégations ne seront autorisées à proposer des hommes comme vice-présidents de l'Assemblée que si la délégation comprend au moins 40% de femmes. Les rapporteurs en commission et les commissions ad hoc seront désormais composés d'au moins un tiers de femmes et le Bureau veillera à l'application de ce principe pour la représentation institutionnelle. Les groupes politiques sont également invités à suivre ce même principe, notamment lors de la désignation des bureaux des commissions, des membres de commissions ad hoc, des porte-parole, des chefs de groupe et des commissions ad hoc chargées de l'observation des élections; ils sont tenus de faire de même lors de la nomination des membres de la commission de suivi, de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles et de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

4. Par conséquent, toutes les délégations nationales nommées à partir de 2023 devront refléter le principe minimum de «un sur trois» pour l'équilibre entre les femmes et les hommes énoncé dans ce texte. En ce qui concerne l'encouragement de la participation effective des femmes aux rôles décisionnels et aux travaux parlementaires à l'Assemblée, il sera intéressant d'examiner les résultats de la mise en œuvre de la [Résolution 2394 \(2021\)](#) sur 2023. Le texte comprend également un engagement formel de l'Assemblée à exiger un minimum de 40% de femmes dans toutes les délégations à compter de l'ouverture de la session 2026.

5. En 2022, le nombre total de femmes membres de l'Assemblée représentait 40%, une augmentation par rapport à 37% en 2021. Selon les données collectées par l'Union interparlementaire², la proportion totale de femmes parlementaires dans les parlements nationaux des États membres du Conseil de l'Europe a légèrement diminué l'année dernière, passant de 31,1% en janvier à 30,9% en novembre 2022 (contre

1. Les chiffres sur lesquels cette analyse repose renvoient à la situation du 6 décembre 2022.

2. <https://data.ipu.org/women-averages>.



30,5% et 31,2% en janvier et novembre 2021). Les dispositions de l'article 6.2 a. du Règlement de l'Assemblée, selon lesquelles «*les délégations nationales doivent comprendre un pourcentage de membres du sexe sous-représenté au moins égal à celui que comptent actuellement leurs parlements*» et l'adoption de la [Résolution 2394 \(2021\)](#) qui introduit des amendements aux articles 6.2 a. et 6.2 b. semblent par conséquent, avoir eu un effet positif sur les nominations à l'Assemblée, puisque les délégations nationales à l'Assemblée ont un taux de représentation féminine souvent supérieur à celui des parlements nationaux.

6. En 2022, la présidence de l'Assemblée a été assurée par M. Tiny Kox. Sur les 10 dernier·e·s Président·e·s de l'Assemblée, 3 étaient des femmes (Anne Brasseur, Stella Kyriakides et Liliane Maury Pasquier). Le pourcentage de femmes Vice-Présidentes de l'Assemblée a nettement augmenté en 2022, passant de 32% à 42%, un point au-dessus du précédent niveau le plus élevé de 41% en 2019. Le nombre réduit de femmes membres du Bureau a également augmenté, passant de 26% en 2021 à 35% en 2022 (inférieur aux 42% atteints en 2019). Le nombre de femmes présidentes de commission a augmenté de 2 sur 9 en 2021 à 3 en 2022. Une femme a été membre du Comité présidentiel en 2022 aux côtés de 6 hommes, après deux années sans aucune femme membre en 2020 et en 2021. L'un des objectifs de la [Résolution 2394 \(2021\)](#) est d'encourager la nomination de femmes aux échelons les plus élevés de l'Assemblée, où les niveaux ont baissé au cours des dernières années (voir paragraphe 3 ci-dessus).

7. En ce qui concerne la composition des commissions, globalement 41% des membres titulaires en 2021 étaient des femmes, en hausse de 4 points par rapport au 37% en 2021, de même le pourcentage de remplaçantes était de 42% en 2022 par rapport à 38% en 2021. L'augmentation du pourcentage des femmes membres titulaires a été observé dans toutes les commissions, excepté dans la commission des questions politiques et de la démocratie (stable à 35%) et la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles (une baisse de 36% à 29%). Le pourcentage des femmes membres titulaires de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme est passé à 32%, juste au-dessus de son niveau de 30% en 2020, après avoir chuté à 19% en 2021.

8. La baisse constante observée dans la représentation des femmes rapporteuses pour les rapports débattus en plénière au cours des trois années précédentes s'est inversée en 2022, revenant au niveau de 2019, soit 36%. Le nombre de femmes rapporteuses est mieux réparti entre les commissions, et celles dont les femmes étaient absentes en tant que rapporteuses en 2021 (commission des questions politiques et de la démocratie et commission de suivi) enregistrent désormais des femmes rapporteuses. La représentation des femmes rapporteuses pour les avis débattus a diminué, passant de 82% en 2021 à 60% en 2022 (la représentation des rapporteur·e·s pour avis est très déséquilibrée, passant de 100% des femmes à 0% d'une année à l'autre et inversement – les statistiques perdent de leur signification en raison du nombre restreint et variable d'avis préparés chaque année).

VUE GÉNÉRALE – ASSEMBLÉE							
Fonction	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage d'hommes		Pourcentage de femmes	
				2021	2022	2021	2022
Président·e	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s	11	8	19	68%	58%	32%	42%
Comité des Président·e·s	6	1	7	100%	86%	0%	14%
Bureau de l'Assemblée	24	13	37	74%	65%	26%	35%
COMMISSIONS	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage d'hommes		Pourcentage de femmes	
				2021	2022	2021	2022
Commission des questions politiques et de la démocratie³							
Membres	52	28	80	65%	65%	35%	35%
Suppléant·e·s	57	19	76	80%	75%	20%	25%
Président·e	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s	1	2	3	100%	33%	0%	67%
Rapporteur·e·s pour rapport	8	4	12	100%	67%	0%	33%
Rapporteur·e·s pour avis	1	1	2	0	50%	100%	50%

3. Les chiffres du Bureau de la commission des questions politiques et de la démocratie reflètent la situation au 24 novembre 2022. A la suite de changements dans la composition de la délégation lituanienne, la fonction de 2^{ème} Vice-Président·e est devenue vacante le 25 novembre 2022.

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme							
Membres	50	31	81	65%	62%	35%	38%
Suppléant·e·s	47	29	76	67%	62%	33%	38%
Président·e	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s	2	1	3	100%	67%	0%	33%
Rapporteur·e·s pour rapport	10	3	13	75%	77%	25%	23%
Rapporteur·e·s pour avis	2	0	2	100%	100%	0%	0%
Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme							
Membres	13	6	19	81%	68%	19%	32%
Suppléant·e·s	12	8	20	73%	60%	27%	40%
Président·e	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s	2	1	3	50%	67%	50%	33%
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable							
Membres	42	37	79	57%	53%	43%	47%
Suppléant·e·s	34	42	76	58%	45%	42%	55%
Président·e	0	1	1	100%	0%	0%	100%
Vice-Président·e·s	1	2	3	67%	33%	33%	67%
Rapporteur·e·s pour rapport	4	6	10	33%	40%	67%	60%
Rapporteur·e·s pour avis	0	2	2	0%	0%	100%	100%
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées							
Membres	49	28	77	70%	63%	30%	37%
Suppléant·e·s	45	31	76	60%	59%	40%	41%
Président·e	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s	3	0	3	67%	100%	33%	0%
Rapporteur·e·s pour rapport	3	3	6	89%	50%	11%	50%
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias							
Membres	48	27	75	70%	64%	30%	36%
Suppléant·e·s	38	36	74	53%	51%	47%	49%
Président·e	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s	1	2	3	33%	33%	67%	67%
Rapporteur·e·s pour rapport	4	1	5	80%	80%	20%	20%
Rapporteur·e·s pour avis	1	0	1	-	100%	-	0%
Commission sur l'égalité et la non-discrimination⁴							
Membres	27	50	77	39%	35%	61%	65%
Suppléant·e·s	40	35	75	48%	51%	52%	49%
Président·e	0	1	1	0%	0%	100%	100%
Vice-Président·e·s	2	1	3	0%	67%	100%	33%
Rapporteur·e·s pour rapport	4	5	9	44%	44%	56%	56%
Rapporteur·e·s pour avis	0	2	2	25%	0%	75%	100%
Commission pour le respect des obligations des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)							
Membres	52	27	79	75%	68%	25%	32%
Président·e	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s	3	0	3	33%	100%	67%	0%
Rapporteur·e·s pour rapport	11	3	14	100%	79%	0%	21%
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles							
Membres	17	7	24	64%	71%	36%	29%
Président·e	0	1	1	0%	0%	100%	100%

4. Les chiffres du Bureau de la commission sur l'égalité et la non-discrimination reflètent la situation au 24 novembre 2022. A la suite de changements dans la composition de la délégation suédoise, les fonctions de Président·e et de 2^{ème} Vice-Président·e sont devenues vacantes le 25 novembre 2022.

Vice-Président·e·s	1	2	3	100%	33%	0%	67%
Rapporteur·e·s pour rapport	0	0	0	67%	-	33%	-
Rapporteur·e·s pour avis	0	1	1	0%	0%	100%	100%
VUE GÉNÉRALE – COMMISSIONS⁵							
Fonction	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage d'hommes		Pourcentage de femmes	
				2021	2022	2021	2022
Membres	350	241	591	63%	59%	37%	41%
Suppléant·e·s	273	200	473	62%	58%	38%	42%
Président·e·s des Commissions	6	3	9	78%	67%	22%	33%
Vice-Président·e·s des Commissions	16	11	27	62%	59%	38%	41%
Rapporteur·e·s pour rapport	44	25	69	71%	64%	29%	36%
Rapporteur·e·s pour avis	4	6	10	18%	40%	82%	60%
RAPPORTEURS GÉNÉRAUX ET RAPPORTEURES GÉNÉRALES		2021		2022			
		Men	Women	Men	Women		
Rapporteur·e général·e sur la situation des défenseurs des droits de l'homme		0	1	0	1		
Rapporteur·e général·e sur l'abolition de la peine de mort		1	0	1	0		
Rapporteur·e général·e sur les pouvoirs locaux et régionaux		0	1	1	0		
Rapporteur·e général·e sur l'évaluation de l'impact de la science et de la technologie		1	0	1	0		
Rapporteur·e général·e sur la liberté des médias et la protection des journalistes		1	0	1	0		
Rapporteur·e général·e contre le racisme et l'intolérance		1	0	0	1		
Rapporteur·e général·e sur la violence à l'égard des femmes		0	1	0	1		
Rapporteur·e général·e sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)		1	0	1	0		
Rapporteur·e général·e sur le budget et le programme intergouvernemental		1	0	-	-		
Total		6	3	5	3		
Percentage		67%	33%	62%	38%		
RÉPARTITION PAR GENRE, BUREAUX DES SOUS-COMMISSIONS							
Commissions	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage d'hommes		Pourcentage de femmes	
				2021	2022	2021	2022
Commission des questions politiques et de la démocratie							
Président·e·s des Sous-Commissions	3	0	3	50%	100%	50%	0%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	1	0	1	0%	100%	100%	0%
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme							
Président·e·s des Sous-Commissions	1	2	3	100%	33%	0%	67%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	1	1	2	50%	50%	50%	50%
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable							

5. Les chiffres pour le nombre de rapporteur·e·s pour rapport et pour avis concernent les rapports débattus par l'Assemblée et la Commission permanente en 2022.

Président·e·s des Sous-Commissions	1	2	3	25%	33%	75%	67%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	2	2	4	33%	50%	67%	50%
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées							
Président·e·s des Sous-Commissions	2	1	3	50%	67%	50%	33%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	1	1	2	100%	50%	0%	50%
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias							
Président·e·s des Sous-Commissions	1	1	2	67%	50%	33%	50%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	1	1	2	0%	50%	100%	50%
Commission sur l'égalité et la non-discrimination							
Président·e·s des Sous-Commissions	1	2	3	50%	33%	50%	67%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	1	0	1	0%	100%	100%	0%
Commission pour le respect des obligations des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)							
Président·e·s des Sous-Commissions	1	0	1	100%	100%	0%	0%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	1	0	1	-	100%	-	0%
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles							
Président·e·s des Sous-Commissions	0	0	0	-	-	-	-
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	0	0	0	-	-	-	-
VUE GÉNÉRALE – SOUS COMMISSIONS							
Fonction	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage d'hommes		Pourcentage de femmes	
				2021	2022	2021	2022
Président·e·s des Sous-Commissions	10	8	18	59%	56%	41%	44%
Vice-Président·e·s des Sous-Commissions	8	5	13	30%	62%	70%	38%
RÉPARTITION PAR GENRE – DÉLÉGATIONS NATIONALES							
Délégations nationales (Représentant·e·s et suppléant·e·s)	Total	Hommes	Femmes	Pourcentage d'hommes		Pourcentage de femmes	
Albanie	8	3	5	38%		62%	
Andorre	4	2	2	50%		50%	
Arménie	8	6	2	75%		25%	
Autriche	12	7	5	58%		42%	
Azerbaïdjan	12	8	4	67%		33%	
Belgique	14	8	6	57%		43%	
Bosnie-Herzégovine	10	4	6	40%		60%	
Bulgarie	12	8	4	67%		33%	
Croatie	10	5	5	50%		50%	
Chypre	4	3	1	75%		25%	
République tchèque	14	10	4	71%		29%	
Danemark	10	8	2	80%		20%	
Estonie	6	4	2	67%		33%	
Finlande	10	3	7	30%		70%	
France	36	21	15	58%		42%	

Géorgie	9	7	2	78%	22%
Allemagne	36	21	15	58%	42%
Grèce	14	10	4	71%	29%
Hongrie	14	9	5	64%	36%
Islande	6	3	3	50%	50%
Irlande	8	4	4	50%	50%
Italie	36	23	13	64%	36%
Lettonie	6	4	2	67%	33%
Liechtenstein	4	3	1	75%	25%
Lituanie	7	5	2	71%	29%
Luxembourg	6	3	3	50%	50%
Malta	6	3	3	50%	50%
République de Moldova	10	5	5	50%	50%
Monaco	4	2	2	50%	50%
Monténégro	5	4	1	80%	20%
Pays-Bas	14	7	7	50%	50%
Macédoine du Nord	6	3	3	50%	50%
Norvège	10	4	6	40%	60%
Pologne	24	17	7	71%	29%
Portugal	14	6	8	43%	57%
Roumanie	20	15	5	75%	25%
Saint-Marin	4	2	2	50%	50%
Serbie	14	6	8	43%	57%
République slovaque	7	4	3	57%	43%
Slovénie	6	2	4	33%	67%
Espagne	24	12	12	50%	50%
Suède	12	6	6	50%	50%
Suisse	12	8	4	67%	33%
Türkiye	36	27	9	75%	25%
Ukraine	24	11	13	46%	54%
Royaume-Uni	36	26	10	72%	28%
Total	604	362	242	60%	40%

RÉPARTITION PAR GENRE – DÉLÉGATIONS NATIONALES (REPRÉSENTANT·E·S UNIQUEMENT)

Délégations nationales (Représentant·e·s)	Total	Hommes	Femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes
Albanie	4	1	3	25%	75%
Andorre	2	1	1	50%	50%
Arménie	4	3	1	75%	25%
Autriche	6	4	2	67%	33%
Azerbaïdjan	6	5	1	83%	17%
Belgique	7	6	1	86%	14%
Bosnie-Herzégovine	5	1	4	20%	80%
Bulgarie	6	3	3	50%	50%
Croatie	5	2	3	40%	60%
Chypre	2	1	1	50%	50%
République tchèque	7	4	3	57%	43%
Danemark	5	4	1	80%	20%
Estonie	3	2	1	67%	33%
Finlande	5	1	4	20%	80%
France	18	11	7	61%	39%
Géorgie	4	3	1	75%	25%

Allemagne	18	12	6	67%	33%
Grèce	7	5	2	71%	29%
Hongrie	7	4	3	57%	43%
Islande	3	2	1	67%	33%
Irlande	4	3	1	75%	25%
Italie	18	10	8	56%	44%
Lettonie	3	2	1	67%	33%
Liechtenstein	2	1	1	50%	50%
Lituanie	3	2	1	67%	33%
Luxembourg	3	1	2	33%	67%
Malta	3	2	1	67%	33%
République de Moldova	5	3	2	60%	40%
Monaco	2	1	1	50%	50%
Monténégro	3	2	1	67%	33%
Pays-Bas	7	3	4	43%	57%
Macédoine du Nord	3	2	1	67%	33%
Norvège	5	2	3	40%	60%
Pologne	12	10	2	83%	17%
Portugal	7	3	4	43%	57%
Roumanie	10	8	2	80%	20%
Saint-Marin	2	1	1	50%	50%
Serbie	7	3	4	43%	57%
République slovaque	4	2	2	50%	50%
Slovénie	3	0	3	0%	100%
Espagne	12	6	6	50%	50%
Suède	6	3	3	50%	50%
Suisse	6	3	3	50%	50%
Türkiye	18	13	5	72%	28%
Ukraine	12	4	8	33%	67%
Royaume-Uni	18	14	4	78%	22%
Total	302	179	123	59%	41%

RÉPARTITION PAR GENRE – DÉLÉGATIONS NATIONALES (SUPPLÉANT·E·S UNIQUEMENT)

Délégations nationales (Suppléant·e·s)	Total	Hommes	Femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes
Albanie	4	2	2	50%	50%
Andorre	2	1	1	50%	50%
Arménie	4	3	1	75%	25%
Autriche	6	3	3	50%	50%
Azerbaïdjan	6	3	3	50%	50%
Belgique	7	2	5	29%	71%
Bosnie-Herzégovine	5	3	2	60%	40%
Bulgarie	6	5	1	83%	17%
Croatie	5	3	2	60%	40%
Chypre	2	2	0	100%	0%
République tchèque	7	6	1	86%	14%
Danemark	5	4	1	80%	20%
Estonie	3	2	1	67%	33%
Finlande	5	2	3	40%	60%
France	18	10	8	56%	44%
Géorgie	5	4	1	80%	20%
Allemagne	18	9	9	50%	50%

Grèce	7	5	2	71%	29%		
Hongrie	7	5	2	71%	29%		
Islande	3	1	2	33%	67%		
Irlande	4	1	3	25%	75%		
Italie	18	13	5	72%	28%		
Lettonie	3	2	1	67%	33%		
Liechtenstein	2	2	0	100%	0%		
Lituanie	4	3	1	75%	25%		
Luxembourg	3	2	1	67%	33%		
Malta	3	1	2	33%	67%		
République de Moldova	5	2	3	40%	60%		
Monaco	2	1	1	50%	50%		
Monténégro	2	2	0	100%	0%		
Pays-Bas	7	4	3	57%	43%		
Macédoine du Nord	3	1	2	33%	67%		
Norvège	5	2	3	40%	60%		
Pologne	12	7	5	58%	42%		
Portugal	7	3	4	43%	57%		
Roumanie	10	7	3	70%	30%		
Saint-Marin	2	1	1	50%	50%		
Serbie	7	3	4	43%	57%		
République slovaque	3	2	1	67%	33%		
Slovénie	3	2	1	67%	33%		
Espagne	12	6	6	50%	50%		
Suède	6	3	3	50%	50%		
Suisse	6	5	1	83%	17%		
Türkiye	18	14	4	78%	22%		
Ukraine	12	7	5	58%	42%		
Royaume-Uni	18	12	6	67%	33%		
Total	302	183	119	61%	39%		
VUE GÉNÉRALE – DÉLÉGATIONS NATIONALES							
Délégations	Total	Hommes	Femmes	Pourcentage d'hommes		Pourcentage de femmes	
				2021	2022	2021	2022
Total	604	362	242	63%	60%	37%	40%
Représentant·e·s	302	179	123	62%	59%	38%	41%
Suppléant·e·s	302	183	119	63%	61%	37%	39%